



Ordonnance de télécom CRTC 2017-197

Version PDF

Référence : 2017-158

Ottawa, le 14 juin 2017

Saskatchewan Telecommunications – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 341 Tarif général – Retrait d'une fonction du Service d'accès multiligne	25 avril 2017	17 mai 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale